

---

Adresse du citoyen Chamberlain, d'Honfleur, qui envoie une caisse contenant deux échantillons des productions de sa fabrique de sulfate de fer, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du citoyen Chamberlain, d'Honfleur, qui envoie une caisse contenant deux échantillons des productions de sa fabrique de sulfate de fer, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 503-504;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31149\\_t1\\_0503\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31149_t1_0503_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Pour moi, je félicite ma patrie de la découverte du complot horrible qui la menaçait, lorsque je vois les conspirateurs, liés au-dehors par des rapports nombreux, donner à l'étranger des espérances sur les divisions qu'ils cherchoient à opérer ; lorsque je vois au-dedans les spectacles plein de muscadins, dont un grand nombre revient de l'armée, assister à la prise de Toulon, et n'y pas applaudir. Mais bientôt le comité de salut public demandera compte aussi à l'autorité qui en est chargée, et des déserteurs autrichiens qu'on a trop longtemps gardés à Paris, et des muscadins qui, depuis long-temps, reviennent en foule de l'armée, sous le prétexte d'une mauvaise santé qui leur a valu un congé à temps, ou leur en valut un dès le commencement de la campagne ; qui abondent dans les spectacles, parés avec un soin ridicule, et au moment de l'insurrection, se montrent avec des bas sales, de grands sabres et des moustaches, insultent les citoyens par leurs regards et leurs propos, et surtout les représentans du peuple. Je rapporte ce dernier fait, parce que je l'ai vu, ainsi qu'un grand nombre de mes collègues.

Oui, oui, disent plusieurs membres.

Ainsi, vous le voyez, les branches de la conspiration sont bien étendues, et se rattachent bien au tronc. Mais il ne suffit pas de l'avoir découverte : quand il s'agit d'une conjuration, il faut marcher vite, il faut être au pas, et marcher révolutionnairement ; car si le crime a le temps de respirer, la vertu dès-lors est en danger.

Je n'ai plus rien à ajouter. Il n'est pas douteux que maintenant le peuple ne reconnoisse facilement quels scélérats ont ourdi la trame infernale qu'il va briser, et quels sont ses véritables ennemis. (*Applaudi*) (1).

La Convention nationale rend le décret suivant.

« La Convention nationale décrète que le discours prononcé par Couthon, au nom du comité de salut public, sur la conjuration découverte, sera imprimé et inséré en entier au bulletin, ainsi que les lettres dont il a donné lecture » (2).

## 82

### *Etat des dons* (suite) (3)

Le citoyen Decan a donné, pour les frais de la guerre, un écu de 6 liv., et une plaque en argent.

L'accusateur public a écrit à la Convention les arrestations qu'il avait ordonnées ; il ne me reste plus qu'une invitation à faire au peuple, ou plutôt qu'à rappeler à la Convention que le peuple, toujours vigilant quand il s'agit de sa liberté, saura bien déjouer les complots et punir les conspirateurs. (*On applaudit.*) »

(1) *Débats*, n° 542, p. 336. Voir ci-dessus, même séance, n° 37, lettre de Fouquier-Tinville.

(2) P.V., XXXIII, 345. Décret n° 8451.

(3) P.V., XXXIII, 498.

La séance est levée à cinq heures (1).

*Signé* : RÜHL, président ; TALLIEN, Charles COCHON, C.F. OUDOT, BÉZARD, S.E. MONNEL, BELLEGARDE, secrétaires.

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

### 83

[*Le repr. Bouret, à la Conv.; Caen, 22 vent. II*] (2).

« Je t'envoie, Citoyen président, une caisse contenant deux échantillons des productions de la fabrique du c° Chamberlain, d'Honfleur : couperose et sel de Glauber. L'utilité de cette fabrique que j'ai parcouru et visité avec soin et dont les détails sont consignés dans le mémoire cy-joint mérite l'attention de la Convention. Elle en jugera encore mieux par les d<sup>ts</sup> échantillons qui lui seront mis sous les yeux. Cette manufacture est unique en France et le propriétaire dont les talens profonds sont connus de tous les chimistes ne se borne pas seulement aux deux objets cy-dessus. L'alun, le soufre, le salpêtre, l'acier (?) et le savon en font encore partie. Un pareil établissement ne peut qu'être avantageux à la République sous tous les rapports possibles. Mets-le sous les yeux de la Convention, des comités d'agriculture et d'instruction publique. Ils ne pourront pas faire autrement que d'en reconnaître l'avantage. Plusieurs de nos collègues, tels que Fourcroy et autres, en ont déjà connaissance. Encourager Chamberlain et lui faire fournir des fonds, c'est rendre un service signalé à la chose publique. S. et F. »

BOURET.

[*Le c° Chamberlain, à la Conv. ; La Rivière (Calvados), 18 vent. II*]

« J'ai établi au hameau de la Rivière, proche Honfleur, une manufacture de sulfate de fer (ou Couperose) ; les matières premières nécessaires à cette production sont si abondamment répandues dans le Territoire de la République, que loin de continuer de tirer annuellement de chez l'étranger pour plusieurs millions de cette matière si nécessaire à notre commerce, il serait facile de fournir, non seulement à la consommation de la République, mais encore à celle de l'Europe entière. J'observe que les résultats de mes opérations sont infiniment au-dessus de ceux de toutes les fabriques connues. J'en offre la preuve par les échantillons que je fais parvenir à la Convention nationale, je la prie de fixer son attention sur un objet qui intéresse aussi particulièrement, et nos manufactures et la chose publique.

Pour donner à mon établissement l'essor dont il est susceptible, il conviendrait que la Con-

(1) P.V., XXXIII, 356.

(2) F<sup>12</sup> 1509.

vention nationale, d'après l'examen de mes échantillons, envoyât des commissaires sur les lieux et, d'après leur rapport, qu'elle m'accordât les fonds nécessaires pour faire les agrandissements dont cet établissement est susceptible.

L'utilité reconnue d'une fabrique de sulfate d'argile (ou alun) ne m'a pas échappé ; je fais les préparatifs nécessaires pour cet établissement, la Convention ne le verra pas avec moins d'intérêt que le premier, avec d'autant plus de raison qu'il n'en existe point dans la République.

Pendant le cours des recherches dont je m'occupe continuellement j'ai découvert un banc de tourbe dans la mer. Cette matière inflammable est d'autant plus intéressante que les cendres qui proviennent de la combustion qu'elle opère produisent le sulfate de soude (ou sel de Glauber), elle remplace avantageusement dans mes opérations le charbon de terre. Lorsqu'elle est charbonnée, elle peut être employée même au ménage, dans les forges chez les chauxfourniers et dans les manufactures de tous genres. Cette ressource est on ne peut pas plus intéressante puisqu'elle remplace efficacement le bois, d'ailleurs la cendre de cette tourbe engraisse parfaitement les terres. J'observe de plus qu'en décomposant le sel de Glauber, on obtient de la soude, le célèbre Scheele a indiqué le procédé, Fourcroy le recommande.

La disette du savon, objet de première nécessité, m'a déterminé à monter une fabrique de cette denrée. Ne pouvant me procurer d'huiles, j'emploie de la graisse. J'ai eu l'avantage de réussir et d'en approvisionner pendant longtemps mes concitoyens de plusieurs communes voisines. Il ne m'est plus possible de le faire depuis que les matières premières sont en réquisition, de manière que mon établissement se trouve interrompu dès sa naissance.

D'après l'avis du Comité de salut public aux ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier, j'ai établi des fourneaux, j'ai fait des essais et mes succès ne sont pas douteux :

La République a besoin de pousser, non seulement pour la fabrication de la poudre, mais encore pour la production de l'acide sulfurique, pour purifier l'air des hôpitaux militaires, j'ai une fabrique en grand pour la production de cet acide en activité et je puis seul fournir aux besoins de la République, j'ai des pyrites qui contiennent le soufre, il ne s'agit que de se procurer l'appareil nécessaire pour l'extraction de cette matière.

Fourcroy, Monge, Berthollet et Guyton ont prononcé tout récemment que mes établissements doivent être protégés et favorisés, vu l'énorme consommation qu'il est fait de ces produits et qu'il y a bien des raisons de désirer de retirer de sa propre industrie, sans recourir à l'étranger ; d'après cette maxime républicaine, je me persuade que la Convention s'empressera de me donner des encouragements proportionnés à l'utilité de mes établissements. »

Edouard CHAMBERLAIN.

Renvoyé au comité d'agriculture (1).

(1) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Rudel.

[La comm. et la St<sup>e</sup> popul. de Vaucouleurs, à la Conv. ; 14 vent. II] (1)

« Menacés d'une prochaine disette en grains de toutes espèces, épuisés absolument par les réquisitions sans nombre que nous avons fournies, nous avons déposé nos craintes, nos alarmes dans le sein du représentant Mallarmé qui a promis d'appuyer nos réclamations à cet égard. Pressés par un besoin urgent, nous venons de faire part de notre situation au Comité des Subsistances, mais Citoyens, nous avons besoin d'être secondés par vous ; nous vous adressons en conséquence copie de nos adresses et vous invitons au nom de l'humanité de les appuyer de tout votre crédit. Nous nous reposons avec confiance sur votre amour ardent pour le bien de la chose publique et particulièrement pour celui de vos concitoyens de notre arrondissement. »

MARC, J. VINTRIGNIER, HENRIOT, DÉROBÉ (*agent nat.*), C. FOLLIEU (*off. mun.*), DUPUIS, ESBERART, LOUIS, LIÉNARD, LADRUSE, BARROI, GRANDJEAN, CHILTY, LAMY, DUPONT, HUISSEAU, GÉRARD, J. LÉPICIER, SANGHINS.

[La St<sup>e</sup> popul., au C. des subsistances ; 14 vent. II]

« Citoyens,

L'étendue du district de Gondrecourt duquel dépend Vaucouleurs, est aujourd'hui attaqué d'une crise effrayante ; tous les individus qu'elle contient voient avec douleur que la multiplicité des réquisitions faites dans toutes les communes de ce district, opère un vuide considérable, que les marchés sont dénués de toutes espèces de subsistances, que les magasins formés par précaution sont vuidés en sorte que déjà des murmures excités par la crainte de la disette se font entendre et font craindre des suites désagréables.

Citoyens, rassurez nos patriotes, veillez à ce que des grains de l'intérieur refluent dans le district et sans retard, vous secourrez un grand nombre de frères que nous ne cessons d'engager de mettre leur confiance en vous et à croire que, tous enfans d'une même mère, celle-ci veillera à leur subsistance et à ce que les grains ne puissent leur manquer ; voilà la confiance que nous lui imposons, nous vous invitons à la mettre dans la plus grande considération. Déjà nous avons prévenu le citoyen Mallarmé de notre inquiétude à ce sujet.

Nous vous assurons de notre entier dévouement pour l'affermissement de la République et de notre zèle infatigable à propager l'esprit du republicanisme. »

Signé à l'original : DUPUIS (*présid.*), ESBERART et CHILTY (*secrét.*).

P. c. c. : HENRIOT (*v.-présid.*).

(1) F<sup>11</sup> 1176<sup>B</sup>, doss. Vaucouleurs.